

<p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 18 JANVIER 2018</p>

Conseillers

élus :
14

**Conseillers
présents :**
12

**Absents
excusés
avec**

procuration :
2

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le dix-huit janvier deux mil dix-huit, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe

GROSHENS Stéphan

KRETZ Claude

KRETZ Patrice

HERMANN Gilles

BERTSCH Jacquy

ADAM Denis

DUTTER Jean-Philippe

SCHIEBER Denis

BOURGEOIS Patricia

HAUG Cédric

KRETZ Patrick

Membres absents excusés avec procuration: HATSCH André à BOURGEOIS Patricia, UTTER Sylvie à BERTSCH Jacquy.

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 24 octobre 2017
- 2 Délibération approuvant le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud
- 3 Ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement pour le début d'année 2018
- 4 Information sur les dernières transformations du PLU suite à l'échange en réunion avec les EPCI
- 5 Point travaux
 - Fleurissement centre du village
 - Climatisation
- 6 Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 24 octobre 2017

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 24 octobre 2017.

Voté à 14 voix pour

2. Délibération approuvant le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

Décide d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants:

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante
- de charger Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération

Voté à 14 voix pour

3. Ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement pour le début d'année 2018

Le Budget primitif 2018 sera soumis au vote du Conseil Municipal avant fin mars.

Les dépenses d'investissement ne pourront être réalisées qu'après le vote effectif du budget. Aussi pour permettre aux Communes de disposer de crédits d'investissement suffisant afin de payer les factures reçues, l'article L1612-1 du CGCT autorise les Communes à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les ouvertures de crédits peuvent être les suivants :

Dépenses d'investissement	Budget 2017	¼ des crédits votés
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles	20 000	5 000
Chapitre 21 Immobilisation corporelles	192 499,98	48 124,995
TOTAL	212 499,98	53 124,995

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER pour 2018, les ouvertures de crédits mentionnés ci-dessus pour les dépenses d'investissement

D'AUTORISER, en conséquence, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

D'INDIQUER que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier de Benfeld.

Voté à 14 voix pour

4. Information sur les dernières transformations du PLU suite à l'échange en réunion avec les EPCI

Début janvier, tous les administrés ont été destinataires d'une note d'information leur expliquant l'avancement du PLU et les points modifiés par la commission.

En date du 27 juin 2017, le dossier PLU a été validé par le conseil municipal puis envoyé aux personnes publiques associées (Direction départementale des territoires, chambre d'agriculture, conseil départemental, chambre de commerce, chambre des métiers, syndicat mixte du SCoT...). Cette consultation s'est terminée fin novembre et plusieurs services ont fait part de leurs réserves sur le projet de PLU.

Ces dernières portaient essentiellement sur :

- Le reclassement du lieu-dit Bruehli en zone Aa (agricole constructible pour les exploitations) compte-tenu de la délivrance d'un permis de construire par arrêté préfectoral pour l'extension de l'exploitation d'élevage porcin.
- Le reclassement des terrains Ub d'environ 1ha au centre du village en zone Ac (agricole non constructible) en raison de la proximité d'une exploitation d'élevage.
- La redéfinition de certaines zones Aa (agricole constructible pour les exploitations) à l'extérieur du village.
- Les objectifs démographiques élevés et les surfaces prévues pour le développement de l'habitat.

La commission PLU s'est alors réunie mi-décembre pour retravailler le plan de zonage afin qu'il puisse répondre aux différentes attentes des PPA.

Suite à cela, la commune a organisé une réunion de travail, en date du 18 décembre 2017, avec les PPA (Direction départementale des territoires, chambre d'agriculture, syndicat mixte du SCoT) afin de trouver un consensus sur le projet et éviter que le projet de PLU ne soit rejeté par le contrôle de légalité effectué par la Sous-Préfecture.

Actuellement le nouveau plan de zonage est consultable en Mairie, des doléances sont possibles jusqu'à fin janvier. A l'issue de cette phase, le nouveau plan sera à nouveau arrêté par le conseil municipal, soit courant du mois de février.

5. Point travaux

- **Voirie**

Lors d'une précédente réunion nous avons déjà évoqué le fait de réaménager l'entrée ouest (route de Kogenheim et impasse du Ried). A ce jour, nous avons pu obtenir quelques précisions. Un ralentisseur sera mis en place et différentes solutions sont envisageables ; dos d'âne, bande rugueuse, feu tricolore limitant la vitesse... Un passage pour piétons est également à prévoir pour sécuriser la traversé ; chez Cocci'saveurs. Les différentes pistes seront étudiées, le point est donc reporté ultérieurement.

- **Fleurissement centre du village**

Un premier devis a été demandé auprès de l'entreprise SAINTPAUL (Bindernheim) pour l'aménagement des espaces verts au centre du village. Un deuxième devis va être demandé; dès sa réception l'ensemble sera étudié par le conseil municipal.

Il est communiqué aux membres du conseil municipal que le tilleul planté place de l'école est en descente de cime et commence à être dangereux pour autrui. Différents devis vont être demandés pour la plantation d'un nouveau tilleul ainsi que pour l'enlèvement de l'arbre par une entreprise spécialisée.

- **Climatisation**

Deux devis ont été demandés pour la mise en place d'une climatisation à la Mairie et à la MTL. Le premier devis de l'entreprise Technichauffe (Benfeld) s'élève à 6 617,05 € TTC pour la Mairie et 18 103,37 € TTC pour la MTL. Le deuxième devis de la société Climat-Est (Ostwald) est de 5 368 € TTC pour la mairie et de 16 242,42 € TTC pour la MTL. Un troisième devis va être demandé.

6. Divers

- **EARL du Bruehli**

Lors de la consultation du public du mois de décembre, de nombreuses personnes se sont interrogées sur cette étude puisque le permis avait déjà été accordé fin août. Il est important de rappeler que le permis a été accordé sur le plan urbanistique. L'avis de consultation quant à lui permet d'étudier le volet environnemental.

Lors de l'avis de consultation, un certain nombre de doléances a été déposé en Mairie. Suite à cela, l'ensemble du dossier a été envoyé à la Préfecture ; aujourd'hui c'est au Préfet de prendre la décision.

Les communes limitrophes ont émis un avis défavorable sur le plan d'épandage présenté par l'EARL du Bruehli lors de l'avis de consultation.

Lors de la séance du 11 avril 2017, la commune avait déjà émis un avis négatif sur l'extension de l'EARL du Bruehli. Lors de la présentation de la demande d'urbanisme, c'est d'ailleurs cet avis qui a été pris en compte pour émettre l'avis négatif au permis.

Monsieur Jean Philippe DUTTER, explique que dans les années 1977 une enquête d'utilité publique avait été déposée pour le périmètre de captage d'eau. Il attire l'attention sur le fait qu'il peut y avoir un décalage entre le dossier déposé et cette enquête d'utilité publique. Il demande qu'une requête soit déposée afin que le point soit étudié lors d'une assemblée du SDEA.

- **Sortie Escalade**

Madame GONZALEZ, directrice d'école de Witternheim, a sollicité les communes de Friesenheim et Witternheim pour la prise en charge du transport en bus lors de leur semaine escalade. Le conseil municipal valide cette proposition.

- **Lot de bois**

Suite aux vents violents ayant eu lieu ces dernières semaines, de nombreux arbres sont tombés dans les forêts communales. Une cession de bois sera organisée pour quelques lots ; le prix du stère restant le même que l'année dernière, soit 15 € le stère.

- **Cours d'eau**

Lors des précédentes réunions, nous avons déjà soumis l'idée d'installer une buse dans la Schwamm et à ce jour, nous avons réceptionné un premier devis. Dès réception d'un deuxième devis, le point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Fin de séance à 22 heures 15.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André ABSENT
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie ABSENTE